



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le mercredi 5 septembre 2012 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 07 et vérifie le quorum.

1. Ouverture de la session
2. Avis de motion – Règlement numéro 314-12 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges
3. Période de questions
4. Fermeture de la session

Avis de motion

Le conseiller Patric Frigon donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 314-12 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges.

Il est également résolu de faire la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.


PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2012-09-217
5744

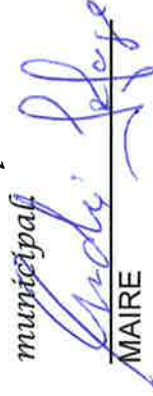
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 19 h 33.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal


MAIRE